

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 1597

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto, Mme Thillaye, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Dans le cadre du Conseil supérieur de la réserve militaire, une réflexion sera engagée sur les moyens de rendre plus attractifs les avantages octroyés aux étudiants réservistes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement s'inscrit dans une démarche de fidélisation des réservistes. L'engagement au sein de la réserve opérationnelle nécessite de prendre de son temps pour participer aux activités concernées. C'est la raison pour laquelle ce type d'engagement peut être considéré comme contraignant par certains profils de personnes, tels que les étudiants, dont l'activité ne leur permet pas de se libérer. Des avantages sont d'ores et déjà octroyés aux étudiants dans la réserve, sans que ces derniers n'aient de réel impact sur leur recrutement. Le présent amendement propose donc de renforcer les mesures permettant d'inciter les étudiants à s'engager au sein de la réserve opérationnelle.